

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

**PRENEZ AVIS**, conformément aux dispositions de l'article 10 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c E-15.1.0.1), qu'un « **PROJET DE RÈGLEMENT 641 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX** » a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2022 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement propose :

- 1- D'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ;
- 2- D'énoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme ;
- 3- D'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil de la municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables;
- 4- D'y intégrer les exceptions prévues par le législateur à l'article 305 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2).

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu, le 07 février 2022 à 19h00 en visioconférence.

Le «**PROJET DE RÈGLEMENT 641 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**» est disponible au bureau de la municipalité situé au 1155, rue St-Joseph, Valcourt, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit. Il est également disponible sur le site internet de la Ville.

Donné à Valcourt, ce 29 janvier 2022.



M<sup>e</sup> Lydia Laquerre, greffière

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie par la présente, que j'ai affiché le présent avis concernant adoption du règlement relatif au « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Valcourt » au bureau de la municipalité de la Ville de Valcourt, le 29 janvier 2022 et sur le site internet de la Ville de Valcourt.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 29 janvier 2022.



M<sup>e</sup> Lydia Laquerre, greffière

---